

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2187, 2192 ET 2193

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2187 intitulé : « *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013)* »;
- Règlement numéro 2192 intitulé : « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2013)* ».
- Règlement numéro 2193 intitulé : « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et imposant une cotisation* »;

Les règlements numéros 2192 et 2193 entrent en vigueur en date de ce jour et le règlement numéro 2187 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Ces règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 11^e jour du mois de décembre 2012.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement